



BVES¹, asbl

Actions en faveur des droits de l'enfant

N'oubliez pas de mettre à votre Agenda, s'il vous plaît, ces dates !

Février 2018

1. Le 8 février 2018 :

Cérémonies d'inauguration de l'installation de l'énergie solaire photovoltaïque au BVES et lancement de la Campagne BVES « ***Droits et Accès des populations aux services essentiels en RDC*** ».

- Le 8 février 2018 ont lieu, au BVES, les cérémonies d'inauguration de la connexion du BVES au Système énergétique solaire photovoltaïque, grâce à un appui financier très important, à travers l'ONG Belge **KIDOGOs**, du Rotary Club « Saint-Georges Chaussée Romaine, District 1630 » avec la participation du Rotary Club « Reims-Clotilde, District 1750 » et du Rotary Club « Mwangaza-Bukavu, District 9150 ». Les cérémonies riches en couleur doivent être présidées par l'Ami Frédéric Bishahushi, le Burundais Gouverneur du District 9150 de Rotary Club International, accompagné de ses Présidents et nombreux Rotariens. Ces cérémonies coïncident bien avec des événements importants du Rotary Club International, prévus en février 2018 et placés sous le thème du « Mois de la Paix, de la prévention et de la résolution des conflits ».

Conférence présidentielle du Rotary Club International en Février 2018

- Conférence présidentielle sur la Paix : « *Paix et environnement durable* » (Vancouver/Canada, le 10/02/2018)
- Conférence présidentielle sur la Paix : « *Paix, eau et assainissement* » (Beyroth/Liban, le 17/02/2018)
- Conférence présidentielle sur la paix : « *Paix, prévention et traitement des maladies* » (Conventry/Royaume-Uni, le 24/02/2018).
- Anniversaire du Rotary Club International, le 23/02/2018.

Le Rotary a vu le jour à Chicago, Illinois, aux Etats Unis, le 23 février 1905. A l'origine, l'idée de Paul Harris était de promouvoir la solidarité entre les hommes d'affaires mais, très vite, la notion d'une action humanitaire vint se greffer sur cet objectif et la devise Rotarienne « *One profits most who serves best* » se concrétise du jour au jour, dans le monde entier !

Le District 9150 du Rotary International, créé en 1982, regroupe le Burundi, le Cameroun, le Congo Brazzaville, la RDC, la Guinée Equatoriale, la RCA, le Rwanda, Sao Tomé & Príncipe, le Tchad et le Gabon.

- Dans les Pays industrialisés, la fourniture **des services collectifs dits services essentiels** (eau, assainissement, déchets, énergies, transport, santé et éducation) s'est progressivement imposée comme une des tâches auxquelles devraient répondre les pouvoirs publics.

La génération de ces services essentiels est devenue un des moteurs de la construction des Etats modernes et une source de légitimité du pouvoir politique. L'accès à ces services s'est ainsi progressivement imposé comme un droit, financé si besoin pour la solidarité nationale.

A l'échelle internationale, la prise en charge de ces questions par les Nations Unies, puis plus récemment la définition des objectifs du Millénaire pour le Développement, ou encore le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002, font de la fourniture des services essentiels un engagement collectif international.

Le BVES défend l'accès, des familles démunies, aux services essentiels dans l'intérêt supérieur des enfants. Ces familles vivent dans une extrême pauvreté, avec un accès limité à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie, dans les villes comme dans les milieux ruraux des Provinces, ce qui influence davantage la vulnérabilité des enfants.

Le BVES se bat pour qu'un tel programme soit au cœur des politiques urbaines en République Démocratique du Congo !

Pour le BVES, soucieux de fournir des services essentiels directement aux enfants bénéficiaires de son Programme, l'accès de ses Centres de Transit et d'Orientation (CTO) pour enfants sortis des forces et groupes armés (ESFGA) et d'autres enfants très vulnérables séparés des familles, devient un enjeu stratégique et conforme aux recommandations de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP21).

2. Le 12 février 2018 : Journée Internationale de lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés. Joignez-vous à la Campagne BVES « *Arrêtez le recrutement, relâchez les enfants (filles et garçons) par les forces et groupes armés en République Démocratique du Congo* ».

Que disent les lois internationale et nationale, à propos ?

- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés adopté par l'Assemblée de Nations Unies le 25 mai 2000 et **entré en vigueur le 12 février 2002** :

Les Etats Parties, troublés par les effets préjudiciables et étendus des conflits armés sur les enfants et leurs répercussions à long terme sur le maintien d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables (entre autre) sont convenus :

Article 4 :

- 1. Les groupes armés qui sont distincts des forces armées d'un Etat ne devraient en aucune circonstance enrôler ni utiliser dans les hostilités des personnes âgées de moins de 18 ans.***
- 2. Les Etats Parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour empêcher l'enrôlement et l'utilisation de ces personnes, notamment les mesures d'ordre juridique nécessaires pour interdire et sanctionner pénalement ces pratiques.***

- **La loi congolaise n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant**

accorde une protection exceptionnelle aux enfants :

L'enrôlement et l'utilisation des enfants dans les forces et groupes armés ainsi que dans la Police sont interdits. L'Etat assure la sortie de l'enfant enrôlé ou utilisé dans les forces et groupes armés ainsi que dans la Police et sa réinsertion en famille ou en communauté.

Article 162 :

La traite ou la vente d'enfants est punie de dix à vingt ans de servitude pénale principale, et d'une amende de cinq cent mille à un million de francs congolais.

Il faut entendre par :

1. Traite d'enfants : le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil des enfants, par la menace de recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre, ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur l'enfant aux fins d'exploitation.
2. Vente d'enfants : tout acte ou toute transaction faisant intervenir le transfert d'enfants de toute personne ou de tout groupe de personne à un autre groupe contre rémunération ou tout autre avantage.

Article 187 :

(...) L'enrôlement ou l'utilisation des enfants âgés de moins de dix-huit ans dans les forces et groupes armés et la police sont punis de dix à vingt ans de servitude pénale principale.

• ***Et l'application du Plan d'Action ONU-RDC du 4 octobre 2012 ?***

Le Plan d'Action contribue à la professionnalisation des forces de sécurité congolaises en assurant le respect des droits de l'enfant¹.

Le Plan d'Action a été adopté dans le cadre du Mécanisme de Surveillance et de Communication des violations graves des droits de l'enfant instauré par la Résolution 1612 (2005) et complété par les Résolutions 1882 et 1998. Il vise à prévenir et mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants, aux violences sexuelles ainsi qu'à toutes les violations graves des droits de l'enfant par les forces armées et les services de sécurité de la République Démocratique du Congo dans le contexte du conflit. Il garantit notamment la séparation des enfants de ces forces et services et leur réinsertion durable, la poursuite des auteurs de violations et la prise en charge des enfants victimes de violations, en conformité avec le cadre juridique national et international, et de la protection de l'enfant.

• **Le 22 février 2018 :**

Formation des Défenseurs des Droits Humains, membres de la Synergie des ONG des droits humains (SODH), à propos des techniques de surveillance, de documentation et de rapportage sur les violations des droits humains en Province du Sud-Kivu (par le BCNUDH et le BVES).

¹ Le BVES, Association Sans But Lucratif (asbl), œuvre, depuis 1992, pour la promotion, la protection et la défense des droits fondamentaux des enfants victimes de la marginalisation économique et sociale ainsi que des enfants victimes des conflits armés en RDC. Siège social : Bukavu/Sud-Kivu. Email : bvesbukavu@gmail.com. Goma/Nord-Kivu : bvesagencegoma016@gmail.com